

PRÉFECTURE

Cabinet du Préfet - Service des Sécurités Pôle représentation de l'État

Affaire suivie par : M. DUVIGNAUD Tél. : 03.23.21.82.14 Mél. : pref-representation-etat@aisne.gouv.fr

nº 26/2/19

LAON, le 2 7 SEP. 2019

Le Préfet de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes du département
Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
Mesdames et Messieurs les chefs des services déconcentrés de l'État
Messieurs les agents de sécurité de la préfecture

Objet : Hommage à Monsieur Jacques CHIRAC - Journée de deuil national.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décret du 26 septembre 2019 du Président de la République, le lundi 30 septembre 2019 est déclaré jour de deuil national en raison du décès de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

Les drapeaux français seront mis en berne pendant cette journée sur tous les bâtiments et édifices publics.

Selon les modalités qu'il vous appartiendra de fixer, vous veillerez à organiser à 15 heures un moment de recueillement permettant aux agents des services publics relevant de votre autorité ou placés sous votre tutelle de s'associer à ce deuil national.

Les enseignants qui le souhaitent pourront également consacrer un cours de cette journée à l'évocation de la mémoire de l'ancien chef de l'État.

Nicolas BASSELIER

Wil Mi-